

Assistance à syndic bénévole

Par annamarc, le 29/01/2015 à 15:41

bonjour je suis totalement novice en la matière et je me pose une question: un syndic professionnel souhaite conclure une convention d'assistance à syndic bénévole. Ce syndic doit il répondre aux obligations de détention de carte professionnelle, d'assurance et de garantie financière? comment la conclusion du contrat se fait elle? par le Syndicat? le Syndic? Merci beaucoup de votre aide!

Par pieton78, le 01/02/2015 à 17:46

Le syndic ce sera vous. Le syndic professionnel n'a pas besoin de disposer d'une carte professionnel, ni ni.

Le contrat sera signé par vous deux dans la mesure ou l'AG a approuvé ces dispositions. Il y a une autre solution, c'est que le conseil syndical peut se faire assister de tous professionnel qui lui...